



Mais attention, tout ça pourrait se retourner contre toi. De plus en plus de gens sont criminalisés pour ne pas avoir divulgué qu'ils sont séropositifs avant d'avoir un rapport sexuel impliquant un risque de transmission du VIH.* Pour plus d'info, le Réseau juridique canadien VIH/sida a publié un feuillet d'info nommé *Les femmes, le travail sexuel et le VIH*. C'est disponible sur le web à <http://www.aidslaw.ca>. Les gars, l'organisme REZO publie un journal pour les travailleurs du sexe : *Le Cowboy Urbain*, et

pour les filles, il y a Stella qui publie le *Bulletin Stellaire*. Une foule d'infos à portée de main! ■

* « EN 2012, LA COUR A JUGÉ QUE LES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH ONT L'OBLIGATION LÉGALE, EN VERTU DU DROIT CRIMINEL, DE DIVULGUER LEUR SÉROPOSITIVITÉ AU VIH À LEURS PARTENAIRES AVANT D'AVOIR DES RAPPORTS SEXUELS COMPORTANT UNE « POSSIBILITÉ RÉALISTE DE TRANSMISSION DU VIH ». SI UNE PERSONNE NE DIVULGUE PAS SA SÉROPOSITIVITÉ DANS DE TELLES CIRCONSTANCES, ELLE POURRA ÊTRE DÉCLARÉE COUPABLE D'AGRESSION SEXUELLE GRAVE. » SOURCE : [HTTP://WWW.AIDSLAW.CA/PUBLICATIONS/PUBLICATIONSDOCFR.PHP?REF=1329](http://www.aidslaw.ca/publications/publicationsdocFR.php?ref=1329)

Alexandra
COORDONNATRICE DE L'INJECTEUR
ILLUSTRATION © **Alexandra**

Sources :
- Vous et votre santé, un guide à l'intention des personnes vivants avec le VIH, Catie.
- Réseau juridique canadien VIH/sida
- Rézo



2 Bien dosé pour mieux travailler

Selon le métier, les personnes qui prennent des médicaments prescrits, comme les antidépresseurs et les antipsychotiques, peuvent être victimes de préjugés. Surtout lorsque la job implique des éléments de danger qui touchent la sécurité de nos collègues et parfois de la population. Personnellement, dans le passé, j'ai dû mentir sur ma prise de médicaments par peur de me faire congédier ou de me faire limiter dans mes responsabilités, car ça m'était déjà arrivé auparavant.

Quand on prend des médicaments qui font noder (sommoler) et que nous sommes en break ou lors d'un transport, ça ne paraît pas toujours bien. On se fait demander si on a tripé fort ou mal dormi la veille. C'est plate de toujours avoir à se justifier. Si c'est la somnolence au travail qui devient un problème, il ne faut pas hésiter à en parler à son médecin pour revoir la dose ou trouver une autre solution.

Nous avons aussi une responsabilité face à notre prise de médicaments qui, souvent, s'ils sont pris correctement, nous permet de fonctionner normalement durant notre journée de travail. Par exemple, si on est dans une phase où on alterne entre une vie plus stable et des nuits de débauche, nous avons parfois tendance à vouloir revoir nous-même nos doses afin de pouvoir fonctionner. Il faut par contre faire attention aux dangers liés à l'automédication, au mélange avec l'alcool, sans oublier les risques engendrés par le manque de sommeil et le stress. Pour ma part, dans le passé, je ne croyais pas que la consommation d'alcool et de dope mélangées avec ma prise d'antidépresseur et de méthadone affecterait autant mon humeur et ma productivité.



De plus, même si on prend seulement de la bonne façon les médicaments prescrits, il ne faut pas oublier qu'ils peuvent causer des effets secondaires. Imaginez-donc quand on revoit nous-même nos doses parce qu'on pense que ça va nous aider à mieux faire notre travail! Enfin, il ne faut pas oublier qu'une des meilleures prescriptions pour être en forme au travail le lendemain, c'est une bonne nuit de sommeil! ■

Manu
INFOMANE EN OUTAOUAIS
ILLUSTRATION © **Anonyme**